

**CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2021

RÉPONSES À UNE SÉRIE DE QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponse à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comporte en tout 8 questions. 2 questions sont notées sur 4 points, 6 questions sont notées sur 2 points. Les questions à 4 points appellent des réponses structurées et développées.

Vous répondrez aux questions dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

Question 1 (4 points)

Le recours aux contractuels par les collectivités territoriales.

Question 2 (4 points)

Les communes face à la fracture numérique.

Question 3 (2 points)

Les budgets participatifs locaux.

Question 4 (2 points)

Le mode de désignation des élus communautaires.

Question 5 (2 points)

Comment est assurée l'égalité de traitement des candidats dans les marchés publics ?

Question 6 (2 points)

L'évolution de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales.

Question 7 (2 points)

L'année budgétaire d'une collectivité territoriale.

Question 8 (2 points)

Quelles sont les actions possibles d'une commune pour revitaliser son centre-ville ?